

POLÉMIQUE "Les Amis du Quai de Chavoire" exigent sa réouverture, une association de propriétaires riposte

DL 25/11/2011

L'association qui remet le feu au lac



Éric Frandebœuf, Bruno Perrier, Georges Depetri et Sophie d'Amonville, Veyrolains pour trois d'entre eux et administrateurs de l'association qui milite pour l'ouverture des portes qui condamnent l'accès au quai. Le DLM.R.

REPÈRES

BREF HISTORIQUE

■ **Juin 2008** : le maire de Veyrier-du-Lac prend un arrêté interdisant le passage sur le quai, en raison de l'effondrement de certaines parties suite à la tempête de 1999.

■ **Mai 2009** : les portes métalliques, installées aux deux bouts du quai par les propriétaires riverains, « à la demande des assurances » selon ces derniers, sont fermées.

■ **Février 2010** : le collectif dépose un recours contre le Préfet, pour "refus d'engager des poursuites pour contravention de grande voirie". En clair, il l'accuse de ne pas faire respecter la servitude de marchepied.

LA POLÉMIQUE FAIT RAGE... SUR INTERNET

■ Les sites www.quai-de-chavoire.fr et www.april-lacdanncy.com défendent chacun deux points de vue divergents sur ce dossier : celui des "usagers" mécontents de la fermeture du quai et celui des propriétaires, par la voix de l'Association des propriétaires riverains du lac (April).

VEYRIER-DU-LAC

Le quai de Chavoire refait parler de lui. Presque deux ans après sa fermeture pour raisons de sécurité, la création, en décembre dernier, d'une association ravive la polémique.

Elle exige en effet sa réouverture au public, au nom de la fameuse servitude de marchepied censée s'appliquer tout autour du lac.

"Les Amis du Quai de Chavoire" est présidée par un Veyrolain, Georges Depetri. Elle compte pour l'heure « une vingtaine d'adhérents » : des usagers de ce quai bien connu des promeneurs, mais dont les accès sont barrés depuis le printemps 2009 par des portes métalliques.

Les riverains se plaignaient d'incivilités

À cette époque, des riverains propriétaires du quai se plaignent des incivilités qui s'y dérouleraient l'été et de la présence de naturistes, voire

d'exhibitionnistes.

Mais c'est une autre raison qui motive l'arrêté municipal de fermeture: le quai s'effondre en plusieurs endroits.

Un collectif informel d'usagers se monte alors, et crée un site internet sur lequel est déposée une pétition (qui revendique aujourd'hui 2000 signatures).

L'association juge le montant des travaux très surestimé

L'association, issue de ce collectif, veut désormais passer à la vitesse supérieure : « Pour obtenir des effets sur le plan juridique, intervenir auprès des collectivités locales, de la préfecture et éventuellement de la justice, il nous fallait une association », explique Georges Depetri.

Sur la forme, le site internet jugé un peu trop vindicatif, sera remanié.

Sur le fond, "Les Amis du quai" sont résolus à faire rétablir le droit de passage, « qui a toujours existé » selon eux, sur cette bande littorale

d'environ 400 mètres.

Ils contestent les positions du Préfet et attendent le résultat d'un recours engagé il y a un an devant le tribunal administratif (lire en Repères).

Ils s'indignent du chiffre, suite à une étude financée par l'État, des travaux de réfection du quai : entre 700 000 et 1 million d'euros.

« Ce montant est très surévalué, alors que le quai est en parfait état sur presque toute sa longueur, et le danger est très relatif puisqu'il y a 50 cm d'eau dessous », estime Bruno Perrier, vice-président de l'association.

L'association cite en exemple l'encorbellement de Talloires, bien plus dégradé et dont la réfection coûterait de l'ordre de 60 000 euros.

Elle fait de son combat une affaire de principe et juge « insupportable que la population s'agglutine sur quelques centaines de mètres de rivages, alors que quelques privilégiés s'en réservent illégalement des kilomètres. »

Muriel ROTTIER

L'April soutient les propriétaires riverains : « Non, ils n'ont pas confisqué le lac ! »

La création de l'association "Les Amis du quai de Chavoire" est-elle la goutte d'huile qui va mettre le feu au lac ?

En tout cas, elle semble provoquer une vraie mobilisation chez les propriétaires... difficile à jauger cependant, puisque ces derniers ont toujours refusé de s'exprimer nominativement.

Samedi 22 janvier, l'un d'eux prend pourtant contact avec notre rédaction. Il annonce qu'il « va porter plainte » contre l'association et accepte de parler en son nom.

« J'ai subi trois ans de harcèlement et maintenant de la diffamation. C'est allé trop loin », explique-t-il.

Il s'estime visé par le dossier de presse de l'association, qui met en cause, selon lui, son intégrité d' élu local et a fabriqué « un photomontage » où l'on voit sa propriété.

Revirement hier: ce propriétaire exige finalement l'anonymat... « Je m'exprimerai quand la procédure sera lancée. »

Entre temps, durant le week-end, l'Association des propriétaires riverains du lac (April), qui revendique 200 adhérents, s'est réunie. Et a produit un long communiqué, d'une virulence nouvelle chez cette association qui s'était montrée discrète lors du premier épisode en 2009.

M.R.



L'April conteste aussi la rénovation de l'encorbellement de Talloires. Le DL/M.R.

Tentatives pitoyables et malsaines d'un collectif d'une dizaine de personnes

Elle y affirme que « le flou juridique autour de la servitude de marchepied est délibérément utilisé par certains. » Elle rappelle qu'il ne s'agit ni d'un cheminement ni d'un droit de passage : « Non, les riverains n'ont pas confisqué le lac ! »

Puis elle s'en prend aux "Amis du Quai", évoque des « tentatives pitoyables et malsaines d'un collectif d'une dizaine de personnes » [de] « réutiliser un lieu privé et endommagé, pour en faire l'emblème d'un nouveau mai 68 avec pour certains la nostalgie du naturisme. » Rien de moins.

Cloué au pilori, au passage, le projet de réfection de l'encorbellement de Talloires :

M.R.

Selon Jean-François Raffy, sous-préfet, rien n'oblige les riverains à réparer

Le Quai de Chavoire pourrait bien rester longtemps en l'état (et donc, fermé). Car 700 000 à 1 M€ pour le remettre en état, c'est très cher pour les propriétaires riverains.

Et du côté des fonds publics, l'heure n'est pas aux dépenses superflues.

« L'État n'a pas à payer, pas plus que le Sila ou les collectivités territoriales pour une propriété privée », indique le sous-préfet d'Annecy, Jean-François Raffy.

Obliger les propriétaires à réparer au nom de la servitude de marchepied ? « Aucun texte ne le prévoit non plus. »

D'autant moins, relève le représentant de l'État, que la largeur minimale pour que cette servitude s'applique (1,50 m à défaut des 3,25 m réglementaires), n'est pas atteinte en plusieurs endroits, où le quai fait à peu près 80 cm.

M.R.